

PROJET PÉDAGOGIQUE 2022-2023



ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT 10 – 17 ans

**- SERVICE SPORT ET JEUNESSE -
COMMUNE DE CHANCEAUX SUR CHOISILLE**



**19, rue de la mairie
37390 Chanceaux sur Choisille**

Facebook : Accueil Jeunesse Chanceaux

Instagram : @centre_ados_chanceaux

**Tel : 09 64 22 19 70
Port : 06 07 16 26 73**

ados@chanceauxsurchoisille.fr

SOMMAIRE

CONTEXTE

- Présentation du territoire
- Présentation de la structure

LES OBJECTIFS

- Rappel des intentions éducatives
- Méthode et objectifs pédagogiques

LES MOYENS

- Financiers
- Matériels
- Humains

LE RÔLE DE L'ANIMATEUR

LES MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

- Accueil du public
- Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)
- Transport
- Repas

LES MOYENS SPÉCIFIQUES DE MISE EN ŒUVRE

ÉVALUATION

ANNEXES

- Fiche activité

CONTEXTE

Présentation du territoire

Chanceaux sur Choisille est une commune semi-urbaine située au Nord de l'agglomération Tourangelle. Elle a intégré l'Agglomération de « Tours Métropole » depuis le 1^{er} janvier 2017.

Elle est reliée à la ville de Tours par une ligne de bus régulière « Fil Bleu ».

La population totale de la commune est de 3457 personnes en 2020 (Source INSEE).

Près de 75% de la population est active.

En 2016 :

Garçons de 10 à 14 ans	Filles de 10 à 14 ans	Garçons de 15 à 19 ans	Filles de 15 à 19 ans
134	146	110	127

Entre 0 et 14 ans : 753 personnes (environ 50% filles et 50% garçons) en 2020.

Grâce à la proximité de la ville et à un tissu associatif très riche aussi bien culturelle que sportif, Chanceaux est une commune attractive pour de jeunes ménages qui veulent s'installer.

Cela fait maintenant 15 ans que les élus ont choisi de développer les activités en direction des jeunes. Le développement de l'ALSH ados est une parfaite illustration d'une politique tournée vers la jeunesse.

Cependant sa grande proximité de la ville de Tours amène certains de ces habitants à se diriger vers cette dernière pour leurs activités professionnelles et de loisirs. Les collégiens de Chanceaux sont, de plus, rattachés aux établissements scolaires tourangeaux. Les préadolescents et adolescents cancelliens sont donc aisément tournés vers la ville de Tours, ses activités, ses pratiques et caractéristiques urbaines.

Présentation de la structure

Nom ALSH Ados de Chanceaux / Choisille
> Service Sport et Jeunesse de Chanceaux / Choisille

Adresse administrative Mairie de Chanceaux
19 rue de la mairie
37390 Chanceaux sur Choisille

Adresse bureaux Maison des Associations
Rue Charles Spiessert
37390 Chanceaux sur Choisille

Adresse physique ALSH ados de Chanceaux
Complexe sportif, Route de Vernou
37390 Chanceaux sur Choisille

Contacts Tel : 09 64 22 19 70 Port : 06 07 16 26 73
ados@chanceauxsurchoisille.fr
www.chanceauxsurchoisille.fr

Gestionnaire L'accueil de loisirs ados est géré par la mairie de Chanceaux sur Choisille via le service Sports et Jeunesse.

Compétence Le service Sports et Jeunesse a pour mission de développer, piloter et de coordonner la politique ados de la commune.

Missions L'ALSH Ados a pour missions la mise en œuvre d'activités éducatives et de loisirs tout au long de l'année à destination des jeunes âgés de 10 à 17 ans.

LES OBJECTIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Rappel des intentions éducatives de l'organisateur :

La Mairie, au travers de son service Sports et Jeunesse et dans les cadres contractuels définis conjointement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Touraine, souhaite :

- Favoriser le vivre ensemble
- Accompagner le jeune à s'épanouir (dans ses loisirs) et à construire de sa vie d'adulte (responsabilisation, autonomie...)
- Impliquer les jeunes sur des actions bénéfiques à la collectivité (Chantiers jeunes...)

Description de la méthode et des objectifs pédagogiques :

Nous nous attacherons dans ce paragraphe à décrire les objectifs pédagogiques généraux et préciserons pour chacun d'entre eux la méthode pédagogique à mettre en œuvre.

Ce document n'est certes pas exhaustif mais oriente la pratique professionnelle de chaque membre de l'équipe pédagogique au quotidien, et assure une cohérence de celle-ci, que ce soit pendant ou en dehors du « face à face » avec les usagers de la structure.

En préambule, il est entendu que l'encadrement veille en premier lieu à mettre en œuvre le bien-être, la sécurité physique et affective de chacun des jeunes ; en second lieu de prendre en compte les éventuelles difficultés de certains individus et de veiller à leur intégration au sein du collectif.

Enfin, il veillera à respecter et faire respecter les droits et devoirs de chacun de façon équitable et bienveillante au cours des actions proposées par le service Sports et Jeunesse.

En somme, la mission globale de l'équipe pédagogique est d'œuvrer au quotidien, avec les valeurs de l'éducation populaire, pour la bonne intégration des jeunes au sein de la société.

1. Diversifier l'offre d'animation :

En proposant des activités thématiques variées* et adaptées à chaque période de l'année.

En proposant des activités innovantes et attractives.

En mettant en œuvre des outils de recensement des envies et des besoins des jeunes au quotidien.

En étant force de proposition auprès des jeunes.

* Sport, loisirs créatifs et artistiques, sciences, gastronomie, patrimoine, multimédia, musique, culture, littérature, loisirs récréatifs, etc...

2. Favoriser l'accès aux activités de l'ALSH Ados au plus grand nombre :

En appliquant une politique tarifaire en lien avec le quotient familial des familles.

En délocalisant les animations sur les lieux de vie des jeunes.

En créant un lien de confiance avec le jeune sur son lieu de vie.

En étant vigilant aux problématiques de mobilité des jeunes.

En organisant des actions et des activités adaptées à tous dans des locaux accessibles à tous (dans la mesure du possible).

3. Permettre l'autonomisation et la responsabilisation des jeunes :

En organisant des séjours accessoires, courts et de vacances.

En permettant l'émergence de projets de jeunes et en les accompagnant dans leur montage.

En incluant au temps d'activité les tâches de préparation, de rangement et de nettoyage.

En organisant des séquences de temps libre cadrés lors des temps d'ouverture*.

En confiant aux usagers des tâches utiles au groupe ou à la collectivité*.

* Et ce, en donnant les consignes nécessaires au bon déroulement et à la réussite de ces séquences.

4. Respecter le rythme de vie des jeunes et leurs familles :

En tentant de proposer des activités adaptées aux différentes tranches d'âge.
En proposant des horaires et des modes d'accueil adaptés aux besoins des familles.
En étant attentif à l'aspect physique de certaines activités.

5. Faciliter l'accès à la culture* :

En intégrant un contenu culturel au déroulement des activités, dès que cela est possible.
En proposant des sorties culturelles telles que spectacles, concerts, festivals, expositions, théâtre, etc.
En proposant toute autre activité ayant attrait aux spécificités d'une ville, d'une région ou d'un pays.
En organisant des jeux de culture générale.

**« La culture, dans son sens le plus large, est considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances. »*

Définition de la culture par l'UNESCO, Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles. Conférence mondiale sur les politiques culturelles, Mexico City, 26 juillet - 6 août 1982.

6. Favoriser la citoyenneté, développer le respect et la tolérance :

En rappelant systématiquement les consignes et règles à respecter dans les lieux fréquentés.
En mettant en place des règles de vie collectives simples et compréhensibles par tous.
En veillant au comportement et vocabulaire adaptés des jeunes en toutes circonstances.
En permettant des temps de débat dans un climat constructif et serein.
En suscitant les réflexes d'entraide au sein du groupe.
En proposant des activités coopératives.
En permettant une mixité sociale au sein de la structure et lors des activités.

7. Accompagner les jeunes vers leur vie d'adulte :

En organisant des chantiers de jeunes permettant l'acquisition d'une première expérience professionnelle.
En favorisant la découverte et la rencontre de différentes cultures.

8. Éduquer les jeunes au développement durable :

En mettant à la disposition des usagers le matériel nécessaire au respect de la propreté des locaux.
En mettant en place des règles de gestion des déchets lors des activités.
En sensibilisant les jeunes et leurs familles aux modes de consommation responsables et durables.
En inculquant aux jeunes les gestes simples favorisant les économies d'énergie.
En profitant d'une activité ou sortie pour faire découvrir l'environnement ou la biodiversité.

9. Favoriser les échanges avec l'environnement local :

En organisant des activités et des rencontres avec des jeunes issus d'autres structures tourangelles.
En organisant des séjours en collaboration avec d'autres structures jeunesse.
En impliquant les familles dans la vie de leurs adolescents.
En permettant aux familles de partager des temps d'activité avec leurs enfants.
En impliquant les jeunes à l'animation active de temps de partage avec leurs familles.

10. Prévenir les conduites à risque chez les usagers :

En inculquant les notions simples de prévention au cours des activités dès que cela est possible.
En repérant les comportements déviants et en assurant le suivi des jeunes en difficulté.

LES MOYENS

Financiers

L'ALSH Ados est subventionné par le biais d'un contrat :

Le Contrat Enfance – Jeunesse pour la période 2022-2024 (En cours de validation)

La convention de Fond d'Aide aux Accueil de Loisirs

La convention de Prestation de Service Ordinaire

La commune de Chanceaux sur Choisille fournis l'effort financier au fonctionnement du service.

Matériels

Le service sports et jeunesse dispose de locaux répondant aux normes d'accueil du publique, comprenant :

- 1 espace d'accueil du public (PAJ)
- 1 hall de salle des fêtes avec une cuisine équipée
- 1 salle de travail dédiée au personnel
- 1 local pouvant servir d'infirmierie
- 1 espace de stockage pour le matériel pédagogique et les archives
- 1 box de stockage

La commune peut mettre occasionnellement à disposition les locaux nécessaires à l'organisation d'activités, de réunions, d'expositions et autres applications.

Pour le transport des jeunes, 1 mini-bus de 9 places est mis à la disposition du service.

Le service dispose également des moyens de communication usuels tels que téléphones fixes et mobiles, ordinateurs fixes et portables reliés à internet et d'un photocopieur multifonctions.

Afin d'organiser des séjours sous toile, l'espace jeunes est doté du matériel nécessaire à l'hébergement en extérieur et à la préparation des repas.

Enfin, le service dispose de divers matériels pédagogiques permettant, les pratiques suivantes :

- Arts plastiques
- Sports collectifs et individuels
- Jeux de sociétés
- Loisirs créatifs
- Bricolage
- Informatique
- Photographie
- ...

Humains

L'équipe compte 2 salariés permanents et 1 à 2 personnes recrutées ponctuellement (pour chaque période de vacances) :

Bertrand Perrault : Responsable de service ; titulaire ETAPS (Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives)

Olivia Fourrier : Animatrice/directrice d'Accueil de Loisirs ; titulaire CAP Petite Enfance, en cours de formation BAFD (Brevet d'Aptitudes aux Fonctions de Direction)

LE RÔLE DE L'ANIMATEUR

Charte de l'animateur

Il veille au bien-être ainsi qu'à la sécurité physique et affective de chacun des mineurs accueillis.

Il tente d'instaurer un lien de confiance indispensable à la sécurité affective des usagers et de leur famille.

Il tient compte des différences de chacun et met en œuvre les conditions nécessaires à l'intégration de tous au sein de la collectivité.

Il veille à respecter et faire respecter le règlement intérieur de la structure ainsi que tous ceux des établissements ou lieux publics fréquentés lors des activités.

Il veille à maintenir la distance nécessaire à la préservation de sa posture professionnelle.

Il veille à l'application des principes d'égalité, de respect d'autrui et de laïcité instaurée par les pouvoirs publics.

Il adopte une posture professionnelle neutre, équitable et réservée vis à vis de l'ensemble des usagers et de l'équipe pédagogique.

Il prend les décisions qui lui incombent dans la limite des prérogatives prévues par sa fiche de poste.

Il permet à chacun de prendre la parole et d'exprimer ses idées, ses envies ou ses besoins.

Il se met en situation d'écoute active lorsqu'un usager le sollicite.

Il permet aux jeunes de participer activement à la vie de la structure.

Il adopte une attitude responsable, citoyenne et durable vis-à-vis de l'environnement.

Il emploie un vocabulaire correct et adapté à l'âge des jeunes encadrés.

Il respecte scrupuleusement les dispositions prévues par le code de la route lorsqu'il transporte les jeunes.

LES MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement

L'ALSH ados est déclaré auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Il exerce ses missions dans le respect des normes d'encadrement, d'hygiène et de sécurité définies par l'état.

Conditions d'admission :

Âge : Jeunes âgés de 10 à 17 ans déjà collégiens ou en passe de l'être (été précédent l'entrée au collège).

Lieu de résidence : Pas de limite géographique mais une priorité est donnée aux jeunes résidant sur la commune.

Effectif : Celui -ci dépend des activités.

Tarifification :

Les tarifs des activités et des séjours sont indiqués dans le programme d'animation périodique et affichés à l'accueil.

Pour permettre un accès égalitaire aux activités de loisirs, nos tarifs sont en relation avec le quotient familial (relevé sur CAF au 1^{er} février pour déterminer vos droits en cours) et le lieu de résidence. Tout changement de situation familiale entraînant une modification du quotient familial, doit nous être signalée.

Le règlement de la facture se fait auprès du régisseur principal de la mairie avant la date indiquée sur celle-ci. Les paiements acceptés sont les chèques vacances, les chèques ou espèces (tarifs en annexe).

La tarification des séjours accessoires est révisable selon le type de séjour. L'information sera transmise sur les documents d'inscription.

L'accueil du mercredi se fait en accueil libre. Pour pouvoir accéder à ce service, il faut payer un droit d'adhésion annuel par enfant. Cette adhésion couvre l'année scolaire du 1 septembre à début juillet. Son montant est en lien avec le quotient familial. Voir les tarifs en annexe. En dehors du droit d'adhésion, ce service est proposé gratuitement. Cependant, certaines activités faisant appel à un prestataire extérieur pourront être payantes. (Dans ce cas le tarif sera identique à celui d'une demi-journée de 4 heures).

Périodes et horaires d'ouverture :

Le Centre Ados est ouvert pendant les vacances scolaires.

Les horaires d'ouvertures sont définis ci-dessous. Ceux-ci peuvent être modifiés en fonction des contraintes de fonctionnement. Des ouvertures ponctuelles, particulières peuvent être proposées par les animateurs lors d'évènements exceptionnels.

L'accueil de loisirs ados, pendant les vacances, fonctionne principalement :

- Journée : 8h/18h soit 10h
- Matinée : 8h/12h soit 4h
- Après-midi : 12h45/18h soit 5h15
- Accueil du matin : 8h/10h
- Accueil du soir : 17h/18h

Selon le programme, certaines inscriptions se feront obligatoirement à la journée ; cela sera spécifié sur la fiche d'inscription.

Il peut être organisé dans le cadre de l'ALSH Ados une soirée par semaine de vacances scolaires. Ces soirées se déroulent, en général, au Point Accueil Jeunes de 18h à 23h.

L'équipe d'encadrement est disponible pour fournir des informations complémentaires.

Le programme périodique d'animation est systématiquement envoyé aux jeunes par mail, Il est aussi disponible sur le site de la mairie et les réseaux sociaux (comptes Facebook et Instagram du Centre Ados).

Inscription :

Le Centre Ados est ouvert à tous les jeunes âgés de 10 à 17 ans inclus, dès l'inscription au collège.

Aucune discrimination, quelle qu'elle soit (origine, sexe, niveau d'étude, appartenance à un groupe, à une catégorie sociale...), n'est admise.

Les inscriptions à l'accueil de loisirs ados s'effectuent par dossier signé des parents (ou responsable légal).

Documents à fournir pour l'inscription :

- La fiche d'inscription (autorisation parentale comprise) dûment remplie
- La fiche d'activité
- Une fiche sanitaire et photocopie des vaccins
- Photocopie de l'attestation d'assurance de responsabilité civile et individuelle accident
- Un justificatif d'appartenance au régime général de Sécurité Sociale (notification CAF) ou au régime MSA.

L'inscription est prise en compte dès que le dossier est **complet**.

Certains documents n'ont pas besoin d'être fournis si une inscription récente lors de vacances scolaires a déjà été faite.

Tout changement de situation doit être signalé à l'organisateur (assurance, vaccins, ...).

Lieux d'inscriptions :

- Par mail : ados@chanceauxsurchoisille.fr
- Au bureau du Service Sports et Jeunesse : au 1^{er} étage de la Maison des Associations, rue Charles Spiessert
- Au Point Accueil Jeunes : stade de Chanceaux sur Choisille

Le lieu d'inscription sera spécifié sur chaque programme de vacances.

Les Annulations

Toutes modifications ou annulations d'inscription aux activités doivent être signifiées au directeur du Centre Ados par les parents (ou responsable légal) du jeune par écrit. Toute annulation d'inscription devra être faite au plus tard 2 jours avant la date de l'activité. Sans indication des parents ou responsables légaux au directeur dans les délais indiqués ci-dessus, toute absence non justifiée par un certificat médical à une activité réservée sera facturée.

Les différents types d'activités

Les activités du Centre Ados sont soumises à inscriptions.

Un programme périodique d'animations est édité en direction des mineurs. Il offre, de manière équilibrée des activités sportives, de loisirs, culturelles...

Ces activités sont proposées sous diverses formes :

- Demi-journées (matinée ou après-midi)
- Journées
- Soirées
- Stages, ateliers
- Chantier jeunes
- Activités accessoires avec nuitées
- Séjours courts
- Séjours de vacances

Les soirées

Des soirées sont programmées tout au long de l'année :

- Lors des vacances scolaires
- Sorties spectacles ou événements sportifs
- Activités nocturnes

Les vacances scolaires

L'ALSH Ados fonctionne du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires

- Vacances d'automne
- Vacances d'hiver
- Vacances de printemps
- Vacances d'été
- Vacances de Noël, en fonction du calendrier

Les transports

Les transports sont majoritairement assurés en transport en commun mais aussi grâce au véhicule de service (minibus 9 places) par les animateurs titulaires du permis B.

Les repas

Les repas (service offert par la collectivité) sont proposés par l'ALSH par le biais du restaurant scolaire. Le goûter est également proposé pour les jeunes présents l'après-midi.

Lors des séjours courts et des séjours de vacances, la préparation des repas varie en fonction de la structure d'hébergement choisie pour chacun d'entre eux. Les jeunes participent à l'élaboration des menus lorsqu'ils sont préparés en autonomie.

LES MOYENS SPÉCIFIQUES DE MISE EN ŒUVRE

La participation des jeunes au programme d'animation

Les jeunes peuvent participer à la construction du programme en exprimant des envies d'activités auxquels les animateurs s'efforcent de répondre, dans le but de faire émerger des projets.

L'EVALUATION

Le service organise différents temps de travail permettant d'évaluer son action auprès des jeunes :

- Rédaction individuelle des fiches d'activités incluant un outil d'évaluation (cf. annexes)
- Validation des activités et programmes d'animation en équipe
- Réunion hebdomadaire du service sport et jeunesse :
 - analyse et retour sur la pratique
 - échanges sur la méthodologie de projet
- Temps de régulation hebdomadaires pendant les périodes de vacances
- Réunions de bilan périodiques (bilans qualitatifs, quantitatifs et organisationnels)
- Séminaire annuel visant à évaluer et réorienter l'action du service en fonction du projet éducatif.

ANNEXES

FICHE ACTIVITE

ANIMATEUR:	DATE ET HORAIRES:	LIEU:	NOMBRE DE PLACES:
-------------------	--------------------------	--------------	--------------------------

PROJET D'ACTIVITÉ

NOM ET DESCRIPTION DE L'ACTIVITE:

A PREVOIR PAR LES JEUNES:

PRESTATAIRE:

Nom:

Tél:

Mail:

Lieu et heure du RDV:

BESOINS MATERIELS BUDGET

Pique-nique:

Goûter:

Fil Bleu (nombre de trajets):

Minibus (nombre de kms):

Péage (nombre de kms):

Autres:

OBJECTIF PEDAGOGIQUE:

OBJECTIF OPERATIONNEL:

EVALUATION (à remplir avec les jeunes)

Organisation (transport, timing, présentation...)

1 2 3 4 5

L'activité (qualité, durée, conditions...)

1 2 3 4 5

L'intervenant ou animateur (dynamique, sécurisant, à l'écoute...)

1 2 3 4 5

Le comportement des jeunes (respect, motivation...)

1 2 3 4 5

Activité à reprogrammer? OUI NON

Observations:

AUTO-EVALUATION

Objectif opérationnel: atteint - partiellement atteint - non atteint

Comment/pourquoi?